



**Comité spécial sur l'élaboration d'une convention
contre la criminalité transnationale organisée**

Dixième session
Vienne, 17-28 juillet 2000

**Rapport du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention
contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux
de sa neuvième session, tenue à Vienne du 5 au 16 juin 2000**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Organisation de la session	3-8	3
A. Ouverture de la session	3-5	3
B. Participation	6	3
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	7	4
D. Documentation	8	4

III.	Examen du projet d'instrument juridique international additionnel contre le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants	9-11	4
IV.	Examen du projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier des articles 2, 2 <i>bis</i> (alinéa a) seulement), 4 <i>bis</i> , 9 10, 10 <i>bis</i> , 14, 14 <i>bis</i> , 15 et 16	12-15	5
V.	Consultations informelles	16-18	6
VI.	Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa neuvième session	19-25	6
Annexes			
I.	Liste des participants		8
II.	Liste des documents dont le Comité spécial était saisi à sa neuvième session		10

I. Introduction

1. Le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée a été créé par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 53/111 du 9 décembre 1998.
2. Dans sa résolution 54/126 en date du 17 décembre 1999, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial de poursuivre ses travaux, conformément aux résolutions 53/111 et 53/114 du 9 décembre 1998, et de les intensifier afin de les achever si possible en 2000.

II. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

3. Le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée a tenu sa neuvième session à Vienne du 5 au 16 juin 2000. Il a tenu 18 séances.
4. À sa huitième session, tenue à Vienne du 21 février au 3 mars 2000, le Comité spécial avait décidé d'examiner, à sa neuvième session, les articles 2, 2 *bis* (alinéa a) seulement), 4 *bis*, 9, 10, 10 *bis*, 14, 14 *bis*, 15 et 16 du projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de poursuivre l'examen en deuxième lecture du projet d'instrument juridique international additionnel contre le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants.
5. Le représentant du Guatemala, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a rappelé qu'au dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants¹ et, plus particulièrement, dans la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle², les États participants avaient déclaré qu'ils accorderaient un rang de priorité élevé à la conclusion des négociations sur la Convention et ses protocoles additionnels. Les membres du Groupe souhaitaient réaffirmer qu'ils étaient résolus à atteindre cet objectif. Le Groupe avait, à plusieurs reprises, exprimé l'avis selon lequel le rythme soutenu des négociations ne devrait pas compromettre la capacité et la volonté de tous les États de participer à ces débats importants dans des conditions d'égalité. Les membres du Groupe ont par conséquent adopté une attitude souple et constructive à l'égard de ce processus, considérant que l'objectif principal était de mettre au point des instruments universels qui puissent répondre aux préoccupations de la communauté internationale. Enfin, le Groupe envisageait avec optimisme la possibilité de conclure les négociations sur la Convention à la dixième session du Comité spécial.

B. Participation

6. Ont participé à la neuvième session du Comité spécial des représentants de 116 États, ainsi que des observateurs d'organisations du système des Nations Unies, d'instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales. On trouvera la liste des participants à l'annexe I du présent rapport.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

7. À sa 137^e séance, le 5 juin 2000, le Comité spécial a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa neuvième session:

1. Ouverture de la neuvième session du Comité spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet d'instrument juridique international additionnel contre le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants.
4. Examen du projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier des articles 2, 2 *bis* (alinéa a) seulement), 4 *bis*, 9, 10, 10 *bis*, 14, 14 *bis*, 15 et 16.
5. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa neuvième session.

D. Documentation

8. À sa neuvième session, le Comité spécial était saisi des documents établis par le Secrétariat et de documents contenant les propositions et contributions reçues des gouvernements de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, du Cameroun, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de l'Égypte, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Maroc, du Mexique, des Pays-Bas, du Pérou, des Philippines, de la République arabe syrienne, du Saint-Siège et de la Thaïlande, ainsi que par la Communauté européenne. On trouvera la liste des documents à l'annexe II du présent rapport.

III. Examen du projet d'instrument juridique international additionnel contre le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants

9. De sa 137^e à sa 146^e séance, le Comité spécial a examiné le projet d'instrument juridique international additionnel contre le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en se fondant sur le projet révisé de protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants (A/AC.254/4/Add.3/Rev.6) et sur les propositions et contributions reçues des gouvernements (A/AC.254/5/Add.25, A/AC.254/L.194, A/AC.254/L.196, A/AC.254/L.201 et A/AC.254/L.202). Le Comité était également saisi des propositions présentées par la Communauté européenne (A/AC.254/L.197) et par un groupe de travail informel à la demande de la Présidence (A/AC.254/L.205). Il était par ailleurs saisi des propositions présentées par la Présidence (A/AC.254/L.206) et par le Secrétariat à la demande de la Présidence (A/AC.254/L.204).

10. Le représentant du Portugal, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, a fait savoir au Comité spécial que le représentant de la Commission européenne avait été chargé par le Conseil de l'Union européenne de négocier, au nom de 12 États membres de l'Union européenne, le texte des articles 5, 6 (par. 3), 8 et 9 du projet de protocole. Le Président a indiqué que le Comité spécial prendrait note de cette déclaration, étant entendu que ce mandat ne modifierait en rien le statut d'observateur de la Commission européenne.

11. À sa neuvième session, le Comité spécial a poursuivi son examen en deuxième lecture du projet de protocole. La nouvelle version des articles du projet de protocole examinés

à la neuvième session du Comité spécial a été publiée sous la cote A/AC.254/L.211/Add.2. Il sera rendu compte des progrès accomplis par le Comité spécial dans les négociations menées à sa neuvième session dans une nouvelle version du projet de protocole.³

IV. Examen du projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier des articles 2, 2 bis (alinéa a) seulement), 4 bis, 9, 10, 10 bis, 14, 14 bis, 15 et 16

12. De sa 147^e à sa 154^e séance, le Comité spécial a examiné les articles 2, 2 bis (alinéa a) seulement), 4 bis, 9, ainsi que les paragraphes 1 à 10 de l'article 10, du projet de convention. Faute de temps, les paragraphes 11 à 15 de l'article 10 et les articles 10 bis, 14, 14 bis, 15 et 16 du projet n'ont pas pu être examinés et le seront par conséquent à la dixième session. Pour ses travaux, le Comité spécial s'est fondé sur le projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/4/Rev.8) et sur les propositions et contributions reçues des gouvernements (A/AC.254/5/Add.20, A/AC.254/5/Add.23, A/AC.254/L.199, A/AC.254/L.203, A/AC.254/L.210, A/AC.254/L.212, A/AC.254/L.213 et A/AC.254/L.214). Le Comité spécial, sur la recommandation de son Président, a poursuivi le processus devant aboutir à un accord sur le texte final. Il a approuvé le texte des paragraphes 1 à 10 de l'article 10 du projet de convention. Il sera rendu compte des progrès réalisés par le Comité à sa neuvième session dans une nouvelle version du projet de convention.⁴

13. Le représentant de la Thaïlande a présenté le rapport du Séminaire ministériel Asie-Pacifique sur le renforcement des capacités de lutte contre la criminalité transnationale organisée, qui s'était tenu à Bangkok les 20 et 21 mars 2000 et auquel avaient participé des représentants de 20 pays. Les participants avaient publié une déclaration ministérielle commune dans laquelle ils avaient fait état de la ferme volonté politique des pays de la région d'appliquer toutes les mesures possibles pour lutter contre la criminalité transnationale et de la solide intention de ces pays de mettre en place des politiques nationales et de les renforcer ainsi que d'intensifier la coopération régionale. Ils avaient également reconnu que l'assistance financière et technique était indispensable pour assurer l'efficacité des mesures adoptées et qu'il fallait sans délai lutter contre la corruption, se félicitant à cet égard de l'élaboration possible d'un nouvel instrument international. En outre, ils avaient dit soutenir fermement le Comité spécial dans ses travaux visant à finaliser le projet de convention et ses protocoles additionnels. Le représentant de la Thaïlande a également informé le Comité spécial de la tenue à Bangkok, du 22 au 24 mai 2000, d'une réunion spéciale d'experts de haut niveau de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée au projet de convention. Les participants à cette réunion avaient exprimé leur intention de continuer à participer et à contribuer au processus de négociation de manière constructive. Ils avaient dit approuver pleinement la proposition de Singapour concernant l'article 2 du projet de convention relatif au champ d'application et, à cet égard, avaient examiné la question de la mobilisation d'une assistance financière et technique, jugée importante pour le succès de la Convention. Toutes les délégations des États membres de l'ANASE savaient qu'il fallait d'urgence achever la Convention et ses protocoles additionnels avant la fin de 2000, comme l'avait demandé l'Assemblée générale, ce qui, toutefois, devait se faire de manière à pouvoir répondre raisonnablement aux préoccupations de tous les États.

14. Le Président a rendu hommage au Gouvernement thaïlandais pour avoir organisé et accueilli le Séminaire ministériel mais aussi pour sa détermination dont cette initiative était le témoignage.

15. Le représentant du Portugal, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, a fait savoir au Comité spécial que le représentant de la Commission européenne avait été chargé par le Conseil de l'Union européenne de négocier, au nom de tous les États membres de l'Union européenne, certains aspects de l'article 4 *bis* du projet de convention. Le Président a indiqué que le Comité spécial prendrait note de cette déclaration, étant entendu que ce mandat ne modifierait en rien le statut d'observateur de la Commission européenne.

V. Consultations informelles

16. À sa quatrième session, le Comité spécial avait décidé qu'à l'avenir, il tiendrait des consultations informelles afin de pouvoir s'acquitter plus facilement de son mandat.

17. À sa huitième session, le Comité spécial avait décidé que les consultations informelles devant se tenir lors de sa neuvième session, du 6 au 9 juin 2000, seraient consacrées à l'examen des articles 19 à 30 du projet de convention, dans la perspective de la mise au point du texte définitif de ces articles par le Comité spécial à sa dixième session. Toujours à sa huitième session, le Comité spécial avait décidé de consacrer les consultations informelles qui devaient se tenir du 13 au 15 juin 2000 à l'examen de l'instrument juridique international additionnel contre le trafic et le transport illégaux de migrants. Pour les consultations informelles tenues durant sa neuvième session, le Comité spécial était saisi des documents A/AC.254/4/Rev.8, A/AC.254/4/Add.1/Rev.5, A/AC.254/5/Add.23, A/AC.254/5/Add.24, A/AC.254/L.195, A/AC.254/L.198, A/AC.254/L.200, A/AC.254/L.208, A/AC.254/L.209 et A/AC.254/CRP.25.

18. Les présidents des consultations informelles ont présenté au Comité spécial les recommandations issues desdites consultations (A/AC.254/L.207 et Add.1/Rev.1 et A/AC.254/L.215 et Add.1).

VI. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa neuvième session

19. À sa 154^e séance, le 16 juin 2000, le Comité spécial a adopté le rapport sur les travaux de sa neuvième session (A/AC.254/L.211).

20. À la même séance, le Comité spécial a approuvé l'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux de sa dixième session, qui aura lieu à Vienne du 17 au 28 juillet 2000 (A/AC.254/L.211/Add.1).⁵

21. En approuvant l'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux de sa dixième session, le Comité spécial a décidé que sa dixième session serait consacrée à la mise au point définitive et à l'approbation du projet de convention, qui serait soumis à l'Assemblée générale pour adoption à sa cinquante-cinquième session, conformément à la résolution 54/126 de l'Assemblée.

22. Le Comité spécial a également décidé qu'il tiendrait sa onzième session en octobre 2000 et qu'il consacrerait celle-ci à l'examen des trois instruments juridiques internationaux additionnels, conformément aux résolutions 53/111 et 54/126 de l'Assemblée générale.

23. Le Président a prié tous les groupes régionaux de désigner des représentants afin de former un groupe qui serait chargé d'harmoniser le texte du projet de convention dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, à la dixième session du Comité spécial.

24. Le Président a prié le Secrétariat d'établir un document qui décrirait sommairement la structure des documents officiels des négociations (travaux préparatoires) et regrouperait toutes les notes qui ont déjà été approuvées par le Comité spécial en vue de leur consignation dans lesdits documents et qui figurent actuellement en bas de page dans le texte du projet de convention.

25. Le représentant de la Slovénie a fait savoir au Comité spécial que le Groupe des États d'Europe orientale avait décidé de charger les représentants de la Fédération de Russie et de la Slovaquie de participer aux travaux du groupe mentionné au paragraphe 23 ci-dessus.

Notes

¹Voir A/CONF.187/15.

²A/CONF.187/15, chap. I, résolution I.

³À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/4/Add.3/Rev.7.

⁴À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/4/Rev.9.

⁵À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/32.

Annexe I

Liste des participants

États

Afghanistan	Farid A. Amin
Afrique du Sud	N. J. Mxakato-Diseko, N. S. Schoombie, Peter Gastrow, P. Smith, K. Strydom, J. L. Oosthuizen, W. Vorster, N. P. Notutela
Algérie	Mokhtar Reguieg, Linda Briza, Mohammed Ghacham, Mansour Kadidir, Mokhtar Lakhdari, Abdelkader Errouane
Allemagne	Karl Borchard, Hans Peter Plischka, Angelika Moehlig, Thomas Fitschen, Alexander Bollongino, Dagmar Busch, Martine Lapacz, Bernd Rossbach, Gerhard Neurohr, Joachim Rzenicki-Weyers, Nicole Zuendorf-Hinte, Sabine Becker, Joachim Ziegler
Angola	Henrique dos Santos, Astrigildo Culolo, Jorge de Mendonça Perreira, Valmiro de Cruz Verdades
Arabie saoudite	Abdul Rahim M. Al-Ghamdi, Omar Mohammad Kurdi, Fahad N. Al-Manna, Abdullah A. Al-Yousef, Mohammad Nasser Alowlah, Mohammad Abdul Aziz Al-Mehizea, Saoud Al-Mutlaq, Abdulrahman Bin Mohamed Al-Jarallah
Argentine	Juan de Lezica, Eugenio Curia, Francisco d'Albora, Beatriz Vivas de Lezica
Australie	Steven Marshall, Peter Scott, Suzanne Tatam, Helen Stylianou
Autriche	Irene Freudenschuss-Reichl, Fritz Zeder, Ulrike Kathrein, Barbara Fuernkranz, Christian Fellner, Gregor Schusterschitz, Alexander Wojda, Christian Manquet, Elisabeth Marschang, Christian Ebner
Azerbaïdjan	Vaqif Sadiqov, Baylar Abbasov, Rufat Mansurov, Fikret Axundov
Bangladesh	Ismat Jahan
Bélarus	Victor Chaichits, Olga Zvereva
Belgique	Michel Adam, Hubert Roisin, J. S. Jamart, Wouter Boucique, Tina Scholiers, Linda Conincks, W. De Meyer
Belize	Alexander Piletsky, Kwan Rhee, Elina Piletsky
Bénin	Antoine Gouhouede
Bolivie	Jaime Niño de Guzmán, Juan Ignacio Siles
Bésil	Elizabeth Sússekind, Sergio de Queiroz Duarte, Oswaldo Eurico Balthazar Portella, Luís Ivaldo Villafaña Gomes Santos
Bulgarie	Ivan Naydenov, Traiko Spasov
Burkina Faso	Thomas Dakouré, Wéta Zingue, Adama Ouedraogo

Burundi	Pierre Ndayisenga
Cameroun	Egbe Achuo Hillman, Bisseck Raphael, Tehane Levi, Yay Jean Gabriel, Enama Atangana, Ela Emmanuel Thierry, Atangana Michel Auguste, M. Bahanag Bahanag
Canada	Keith Morrill, Alan Morgan, Robert Sinclair, Audrey Tomick, Debra Normoyle, Keith Bell, Susan Spenard, Jacques Lemire
Cap-Vert	Felisimo Garcia Cardoso
Chili	Raimundo Gonzalez, Patricio Powell, Juan Carlos Salazar
Chine	Zhang Yishan, Liu Yinghai, Zhai Jinrong, Sun Ang, Bai Ping, Zhu Yong, Zhang Jinfeng, Niu Jianrong, Wu Haiwen
Chypre	Nicolaos D. Macris, Anni Shakalli, Maria Papaioannou, Antonios Theocharous
Colombie	Héctor Charry Samper, Germán Vallejo Almeida, Carlos Rodriguez Bocanegra, Diana Patricia Mejia Molina
Comores	Mirhane Borhane
Costa Rica	Stella Aviram Neuman, Carlos Bueno Guzmán
Croatie	Mario Nobilo, Ranko Vilović, Željko Horvatić, Zoran Nekić, Marijana Kujundžić
Cuba	Luis García Peraza, Pablo Rodriguez Vidal, Georgina Fajardo Diaz
Danemark	Rikke Freil Schaumann, Kristian Bartholin, Anders Karlsen
Djibouti	Omar Houssein Hassan
Égypte	Sameh Hassan Shoukry, Abdel Maguid Mahmoud, Ahmed Swan, Soliman Abdel Moneim, Yasser El Atawi
Émirats arabes unis	Humaid Ali Mussabah Al Muhairi, Abdullah Yusuf Mohammed Al Shamsi, Abdullah Al Falasi, Abdullah Al Falahi
Équateur	Patricio Palacios Cevallos, Franklin Chávez, Juan F. Holguín, Santiago Martínez
Espagne	Antonio Ortiz, Pilar Ruiz-Carnicero, Ignacio Baylina Ruiz, Alberto Ruiz Secchi, Antonio Yébenes Gadea, Esteban Gándara Trueba, Francisco Javier González Ibañez, José María de la Cuevas Carretero, Eusterio Perez Gago, Alberto Lagua Arrazola
États-Unis d'Amérique	Elizabeth G. Verville, Laura E. Kennedy, Mary Ellen Warlow, Kathleen W. Barmon, Jeff A. Breinholt, Thomas Burrows, Mary Helen Carlson, Danny Glaser, Kenneth Harris, Raul Pedrozo, Kenneth Propp, James Puleo, S. Gail Robertson, Herbert Traub
ex-République yougoslave de Macédoine	Margarita Trajkova, Nenad Kolev

Fédération de Russie	Sergei N. Karev, Valery V. Loshchinin, Mikhail I. Kalinin, Georgiy G. Machitidze, Alexander E. Skripilev, A. Koulba, Yuri A. Lukyanov, Igor L. Dimitrov, Igor V. Smirnov, Valentine I. Mikhailov, Alexander V. Zinevitch, Sergey V. Zemskiy, Andrei Y. Averin, Maxim V. Kotelnikov
Finlande	Tom Grönberg, Jaakko Halttunen, Matti Joutsen, Aila Salminen, Kari Koivuniemi, Robin Lardot, Marjut Jyrkinen, Päivi Rotola-Pukkila
France	Bérengère Quincy, Philippe Delacroix, Eric Ruelle, Anne Delahaie, Anne-Sylvie Delouvrier, Jean-Luc M. Peduzzi, Claudine Jacob, Delphine Lida, Jean Louis Bouvier, Jacques Lajoie, Catherine Thony, Patrick Deunet, Christine Dubois
Gambie	Rex King
Géorgie	Levan Mikeladze, Zurab Chapidze
Grèce	Ioannis Aggelis, Konstantinos Matzoukas, Emmanuel Gounaris, Regina Desfinioti, Ekaterini Fountoulaki
Guatemala	Federico Urruela Prado, José Antonio Monzón Juárez, Sylvia Wohlers de Meie, Rosi de Monzón
Guinée	Cyrille Conde
Haïti	Claudy Gasant
Hongrie	Tibor Tóth, László Gal, Zoltán Márki, Sándor Virág, Ákos Borai, Attila Zsigmond, Gizella Vass, Andrea Igazi, Beáta Gurmai
Inde	Jayant Umranikar
Indonésie	Romli Atmasasmita, Sapartini S. Kuntjoro Jakti, Diar Nurbintoro, Haris Nugroho
Iran (République islamique d')	Mehdi Danesh-Yazdi, Ali Hajigholam Saryazdi, Mahmoud Khani Joyabadi, Fariborz Bakhtiariasl
Iraq	Janan Faris
Irlande	Tony McDermottroe, Doncha O'Sullivan, Séan Hughes, Nicholas Twist
Italie	Vincenzo Manno, Gioacchino Polimeni, Massimo Curcio, Umberto de Augustinis, Giusto Sciacchitano, Elisabetta Rosi, Gualtiero Michelini, Ennio di Francesco, Giovanni C. Olimbo, Alfredo Nunzi, Roberta Barberini
Jamahiriya arabe libyenne	Said Abdulaati, Dafer A. Elmrayed, Khaled Falah, Faisal Elshaeri
Japon	Masayoshi Kamohra, Michiaki Ozaki, Kiyoshi Koinuma, Kuniko Ozaki, Kazuhito Sakurai, Keisuke Senta, Katsuhiro Hirokami, Haruhiko Fujimoto, Masao Sato, Koshi Yamasaki, Katsunori Imai, Tadashi Ueno, Nobuhiro Watanaba, Yuko Sano, Takeshi Hayakawa, Hiroshi Fukano, Aya Umezue, Yuichiro Tachi, Chikara Sato
Jordanie	Malek Twal, Abdel Mahdi Aldmour, Leena Al-Hadid
Kazakhstan	A. A. Akhmetov

Kenya	Michael D. Kinyanjui, Florence T. Ochieng
Liban	William Habib, Georges Boustani, Walid Koleilat, Caroline Ziadé
Liechtenstein	Patrick Ritter
Lituanie	Šarūnas Adomavičius
Luxembourg	Georges Santer, Katja Kremer, Martine Solovieff, Pierre Franck, Pierre Ferring
Madagascar	Maurice Randrianame
Malaisie	Muniandy Kannyapan, Admad Anwar Adnan, Hashim Sharat, Haslinda Mohammad Tajudin
Malawi	C. D. Chiwanga
Mali	Boubacar Baba Diarra
Malte	Noel Buttigieg Scicluna, Mario Buttigieg
Maroc	Abdellatif Saadi, Jamal El Hadary, Mohammed Abkari
Maurice	Jean Claude Sunglee
Mauritanie	Sidi Abdoullah Braham
Mexique	Olga Pellicer Silva, María Isabel Garza Hurtado, Joel Hernandez, Vanessa Patiño Bonnemarie, Arturo Ruiz Martinez, Elvira Perez Gonzalez, Rafael Laveaga Rendon, Samuel Berkstein Kanarek, Irma Cue Sarquis
Mozambique	Fernando Manhiça, Pedro Sinai Nhatitima, Zainadine Dalsuco, João Brito Cunha, Lourenço Mavie, Abdel Chicalia
Myanmar	Sit Aye
Namibie	Lineekela J. Mboti, H. L. Awaseb
Niger	Abdou Adamou
Nigéria	Abdul Bin Rimdap, Tony I. Esu, F. N. Molokwu, Sunday Ehindero, Abba B. Mohammed, Adelakun Abel Ayoko
Norvège	Helga Hernes, Lars Meling, Birgit Vinnes, Fredrik Böckman Finstad, Jan Pieter Groenhof, Ola Rambjør Heidi, Vibeke Knudsen, Gjermund Saether
Nouvelle-Zélande	Joan Mosley, Nazla Carmine, Roger Smith, Paul Oertly
Oman	Ahmed Said Al-Hassani
Pakistan	Shaukat Umer, Iffat Imran Gardezi
Pays-Bas	Jaap Ramaker, Marjorie Bonn, Liesbeth Lijnzaad, Jan Peek, Just Wiarda, Edward Riks, Michiel Bierkens

Pérou	Javier Paulinich Velarde, Liliam Ballón de Amézaga, Raúl Loarte Ramos, Manuel Alvarez Espinal
Philippines	Victor G. Garcia III, Aurora Javate-De Dios, Andres G. Caro II, Maria Cleofe R. Natividad, Constancio R. Vingno, Jr.
Pologne	Janusz Rydzkowski, Mariusz Skowroński, Michal Plachta, Zbigniew Wrona, Beata Ziorkiewicz, Edyta Lapinska
Portugal	João Rosa Lã, Carlos Pais, Mário Gomes Dias, Euclides Dâmaso Simões, Victor Chaves de Almeida, Liliana Araujo, Maria do Carmo Costa, António Folgado, Eduardo Lobo Rodrigues
Qatar	Salim Saqar Saeed Al-Morekhi
République arabe syrienne	Sobhi Salloum
République de Corée	Chung Hae-moon, Choi Hong-ghi, Paek Kee-bong, Che Dong-hwan
République tchèque	Milan Dufek, Petr Rybák, Pavel Šturma, Petr Vojtěchovský, Tomáš Ruml, Jaroslav Štěpánek
Roumanie	Nicoleta Iliescu, Adrian Vierita
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	John Freeman, Richard Bradley, Mark Etherton, Gerry Liddell, Annabelle Bolt, Neil Clowes, Robert Butlin, Nigel Parker, David Lusher
Rwanda	Busingye Johnston
Saint-Siège	Dominique Rézeau, Raffaella Manoni Zagaria
Sao Tomé-et-Principe	Angela de Barros Lima
Sénégal	Mamadou Lamine Fofana
Singapour	Mathew Joseph, Bala Anandan, Ee Pin Marcus Song
Slovaquie	Alojz Némethy, Oksana Tomová, Vladimír Kotulič, Pavel Slopovský, Denisa Ivanova, Metod Špaček
Slovénie	Bojan Bertoncej, Peter Japelj
Soudan	Abdel Ghaffar A. Hassan, Abdel Nasir Abdel Aziz Ahmed, Isaac Chinkok Kenti, Khalid Osman Mohamed Taha, Kureng Akuei Pac
Sri Lanka	H. M. G. R. R. K. Wijeratne-Mendis, L. G. Piyasiri
Suède	Örjan Landelius, Per Hedvall, Håkan Öberg, Erica Hemtke, Marie-Louise Hallström, Christian Berg
Suisse	Lorenzo Schnyder von Wartensee, Anita Marfurt, Olivier Thormann, Charles Naudi, Daniel Wüger
Swaziland	Melusie Martin Masuku

Thaïlande	Wanchai Roujanavong, Karn Chiranond, Morakot Sriswasdi, Suphanvasa Chotikajan
Togo	Joachim Bénivi Beni-Locco
Tunisie	Abdelaziz Chaabane, Emna Lazoughli, Amor Ben Mansour, Bouali Zaghouani, Nabil Ammar, Sabri Chaabani
Turquie	Aydin Şahinbaş, A. Asim Arar, M. Aydin Özbay, Rafet Ufuk Önder, Hakan Kirmaci
Ukraine	Volodymyr Ohrysko, Viktoria Kuvshynnykova
Uruguay	Fructuoso Pittaluga-Fonseca, Gustavo Alvarez Goyoaga, Elena Fajardo
Venezuela	Mary Silva Paván, Ernesto Navazio
Viet Nam	Nguyen Pham Kim Chi
Yémen	Hassan M. Makki, Sharaf Adin Abdullah Al-Mabashi, Ahmed Alwan Mulhi, Nageeb Khalil Ibrahim, Faisal Fadhl Hassan, Nageeb Ismail Ali
Zambie	Mukutulu Sinyani, Sylvester C. Mulila
Zimbabwe	E. L. Kawonza, P. Mphoko

Entités représentées par des observateurs

Palestine	Paisal Aweidah
-----------	----------------

Organisation des Nations Unies

Commission économique pour l'Europe, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime

Organismes des Nations Unies et instituts composant le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, Institut supérieur international des sciences criminelles

Autres organisations intergouvernementales

Centre international pour l'élaboration d'une politique migratoire, Comité consultatif juridique afro-asiatique, Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, Conseil des ministres arabes de l'intérieur, Groupe des superviseurs des banques offshore, Ligue des États arabes, Office européen de police, Ordre souverain et militaire de Malte, Organisation de la Conférence islamique, Organisation internationale de police criminelle, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Organisations non gouvernementales*Statut consultatif général*

Association soroptimiste internationale, Conseil international des femmes, Fédération abolitionniste internationale, Zonta International

Statut consultatif spécial

Anti-Slavery International, Asian Women's Human Rights Council, Association internationale des magistrats, Centre italien de solidarité, Coalition contre le trafic des femmes, Commission internationale de juristes, Conseil international

des femmes juives, Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies, Conseil national des femmes allemandes – Union fédérale des associations de femmes et des groupes féminins des diverses associations d'Allemagne, Equality Now, Europe 2000, Fédération internationale des droits de l'homme, Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fondation asiatique pour la prévention du crime, Groupe juridique international sur les droits de l'homme, Japan Federation of Bar Associations, Human Rights Watch, Lobby européen des femmes, Pax Romana (Mouvement international des intellectuels catholiques) (Mouvement international des étudiants catholiques), World Council of Independent Christian Churches

Registre

Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme

Annexe II

Liste des documents dont le Comité spécial était saisi à sa neuvième session

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou sujet</i>
A/AC.254/4/Rev.8	Projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée: texte révisé
A/AC.254/4/Add.1/Rev.5	Projet révisé de protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/4/Add.3/Rev.6 et Corr.1	Projet révisé de protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants (rectificatif en espagnol seulement)
A/AC.254/5/Add.23	Propositions et contributions reçues des gouvernements sur le projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/5/Add.24	Propositions et contributions reçues des gouvernements sur le projet révisé de protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/5/Add.25	Propositions et contributions reçues des gouvernements sur le projet révisé de protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants
A/AC.254/22 et Add.1 et 2 et Corr.1	Étude analytique des infractions graves: rapport du Secrétariat
A/AC.254/28	Rapport du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux de sa huitième session, tenue à Vienne du 21 février au 3 mars 2000
A/AC.254/29	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux de la neuvième session du Comité spécial
A/AC.254/30 – E/CN.15/2000/4	Rapport intérimaire du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée

- A/AC.254/L.194 Allemagne: amendements à l'article 2 *bis* du projet révisé de protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants, présentés à la demande de la présidence
- A/AC.254/L.195 États-Unis d'Amérique: amendements au chapitre II du projet révisé de protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.196 Saint-Siège: modifications aux articles 3, 4 et 6 du projet révisé de protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants
- A/AC.254/L.197 Communauté européenne: amendements à l'article 8 du projet révisé de protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants
- A/AC.254/L.198 Communauté européenne: amendements aux articles 9 et 11 du projet révisé de protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.199 Azerbaïdjan: amendements aux articles 2 *bis* et 14 *bis* du projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.200 Azerbaïdjan: amendements aux articles 1, 15 et 18 du projet révisé de protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.201 Belgique: amendements au projet révisé de protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants
- A/AC.254/L.202 Argentine: amendements à l'article 2 *bis* du projet révisé de protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants

A/AC.254/L.203	Azerbaïdjan: amendements aux articles 2, 2 <i>bis</i> , 4 <i>bis</i> , 9, 10, 14, 14 <i>bis</i> et 16 du projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.204	Amendements aux articles 3 et 14 du projet révisé de protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants, présentés par le Secrétariat à la demande de la Présidence.
A/AC.254/L.205	Recommandations du groupe de travail informel sur l'article 2 <i>bis</i> du projet révisé de protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants
A/AC.254/L.206	Amendement à l'article 6 du projet révisé de protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants, présenté par la Présidence
A/AC.254/L.207 et Add.1/Rev.1	Rapport issu des consultations informelles concernant le projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.208	Mexique: amendement à l'article 8 du projet révisé de protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.209	Maroc et Mexique: amendements au projet révisé de protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.210	Pérou: amendement à l'article 14 du projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.211 et Add.1 à 3	Projet de rapport
A/AC.254/L.212	Philippines: amendements aux articles 2, 4 <i>bis</i> , 4 <i>ter</i> , 9 et 10 du projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.213	États-Unis d'Amérique: amendements aux articles 9 et 10 du projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

A/AC.254/L.214

Égypte: amendement à l'article 2 du projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

A/AC.254/L.215 et Add.1

Rapport des présidents sur les consultations informelles relatives au projet révisé de protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée